

CHSCT spécial Patrimoine

Séance du mardi 13 juin 2017

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial Patrimoine s'est réuni le 13 juin 2017 sous la présidence de Jean-Michel LOYER-HASCOET, Chef du Service du Patrimoine, DGP.

Ce compte rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de la séance qui devra être validé par toutes les parties prenantes.

En préambule, Jean-Michel LOYER-HASCOET signale que les points relatifs au DRASSM ont été retirés de l'ordre du jour, la réflexion sur l'arrêté concernant le DRASSM étant encore en cours.

Pour autant, Jean-Michel LOYER-HASCOET estime que le sujet pourra être abordé lors de la prochaine séance du CHSCT, en octobre.

Point 1 : Approbation du PV du 7 mars 2017 et du CR de la visite de délégation à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, site de Charenton du 16 mars 2017 (pour avis)

Le PV et le compte-rendu sont approuvés à l'unanimité.

Point 2 : Présentation de l'arrêté du 31 mars 2017 portant application au ministère de la culture et de la communication du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et dans la magistrature (pour information)

Kevin THIERY indique que cet arrêté décline, pour l'ensemble du périmètre ministériel, les modalités de mise en œuvre du télétravail en administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale et établissements publics administratifs.

Se fondant sur les préconisations du ministère de la Fonction Publique, l'arrêté du 31 mars 2017 précise notamment les activités non éligibles au télétravail ainsi que les règles à respecter en matière de sécurisation des données, de temps de travail, d'hygiène et sécurité.

Une note du secrétaire général vient accompagner les structures dans la mise en œuvre du télétravail, afin de sensibiliser chaque acteur sur les enjeux de cette nouvelle modalité d'organisation du travail. Constituée de fiches pratiques et d'annexes, elle encadre le processus des demandes et octroi de télétravail.

Une représentante du personnel explique que les agents du LRMH effectuent de très

nombreux déplacements. Elle demande s'il serait possible d'instaurer des demi-journées de télétravail ponctuel, de manière à éviter les déplacements entre le domicile, les locaux du Ministère à Paris et le laboratoire à Champs-sur-Marne.

Jean-Michel LOYER-HASCOET observe que l'arrêté organise des fonctions sur le long terme avec un référencement des journées de télétravail qui sont fixes et non reportables. Or, les situations évoquées sont certes récurrentes, mais non programmables sur l'année. La question du télétravail pour ces situations mérite d'être posée, même si le texte en l'état ne semble pas le permettre.

Point 3 : Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)

a) Programme d'actions 2017 (pour information)

Bérangère RASPAUT présente le programme d'actions 2017 en précisant qu'elle a choisi de classer les différentes actions à mener par ordre de priorité. Le programme d'actions reprend donc chaque ligne du DUERP en indiquant les mesures prises ou envisagées.

Un représentant du personnel estime préférable de classer le plan d'actions par pôle plutôt que par ordre de priorité.

À l'unanimité, les représentants du personnel s'abstiennent sur le programme d'actions 2017, estimant que la réflexion sur celui-ci doit se poursuivre.

b) Examen des copies des registres santé sécurité au travail et accidents du travail (pour information)

Bérangère RASPAUT précise que la nouvelle mention sur le registre a trait à un câble de courant faible qui avait été déplacé et qui était visible et accessible dans l'atelier vitrail. Ce problème a été résolu avec le concours d'un électricien.

c) Examen du tableau de suivi (pour information)

Aline MAGNIEN répond aux sollicitations exprimées par les représentants du personnel sur trois points.

Concernant le pôle Documentation, deux postes sont réservés aux lauréats du prochain concours externe de CHED. Deux personnes devraient donc être nommées au mois d'octobre.

S'agissant des travaux, une équipe de programmeur a été recrutée en septembre-octobre et s'est mise au travail en novembre-décembre. Le projet a été présenté à l'ensemble des agents. L'objectif est de lancer les appels d'offre au dernier trimestre 2017 pour un commencement des travaux courant 2018.

Concernant la cantine du LRMH, décision a été prise par la Direction de la maintenir après consultation des agents. Le nouveau cuisinier, dont le contrat est d'un an renouvelable, devrait prendre ses fonctions en septembre.

Un représentant du personnel signale un mal-être au niveau des ingénieurs contractuels. Cela fait suite au recrutement d'un ingénieur qui a bénéficié, lors de son embauche, d'un contrat de trois ans alors que les ingénieurs déjà en poste ont vu leurs contrats ramenés à 18 mois. Cela induit la question de la tenue du concours d'ingénieur est qui prévu fin 2018.

Aline MAGNIEN estime que le contrat de trois ans est peut-être lié à la responsabilité de chef de pôle, associée à ce poste. En tout état de cause, elle assure avoir reçu l'assurance que le concours d'ingénieur aura bien lieu en 2018.

Par ailleurs, Carole ETIENNE-BOISSEAU affirme que le Service des ressources humaines obtiendra une prolongation des contrats des deux contractuels concernés dans le cas où le concours serait reporté.

Un représentant du personnel s'enquiert par ailleurs des moyens mis à disposition dans le cadre des actions de prévention de l'alcoolisme au sein du LRMH.

Isabelle BLANCHARD indique que le charte alcool du Ministère est disponible sur Sémaphore. Par ailleurs, le Dr Anca BURA signale qu'elle peut recevoir en consultation les agents concernés par ce problème.

Point 4 : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

a) Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (pour information) et programme d'actions 2017 (pour avis) pour les sites de Charenton et du Fort de Saint-Cyr

Après présentation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels et des programmes d'actions 2017 pour les sites de Charenton et de Saint-Cyr par Sandrine SARTORI, Secrétaire générale de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, les membres du CHSCT sont appelés à se prononcer sur le programme d'actions 2017.

Les programmes d'actions 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Virginie ROCHER, cheffe du bureau santé et sécurité au travail, précise que son service a vocation à accompagner, conseiller et apporter expertise auprès des établissements du Ministère. Le bureau s'est rapproché de la DGP afin de proposer un accompagnement de la Médiathèque par une étudiante en master 2 psychologie du travail et ergonomie, Manel ZAYET.

Celle-ci effectue une étude sur les deux sites de la Médiathèque afin de mettre en place une démarche ergonomique et analyser l'activité de magasinage, de manutention et stockage des fonds et collections.

L'intervention repose sur une démarche participative des agents et de la Direction, la co-construction des solutions avec les agents et le suivi dans la mise en place des préconisations.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique qu'une restitution du stage sera effectuée lors de la prochaine séance du CHSCT.

b) Bilan de la visite de délégation du 16 mars 2017 (pour information)

Une représentante du personnel souhaite savoir si le problème de climatisation soulevé lors de la visite a été réglé ainsi que celui de l'excès de luminosité.

Gilles DESIRE DIT GOSSET indique que le local technique qui abritera les armoires de climatisation sera implanté sur le mur de la chapelle et sera isolé sur le plan phonique. Concernant le problème de luminosité, une étude a été lancée sur la mise en place de nouveaux stores.

Un représentant du personnel souhaite réitérer sa demande concernant le poste de troisième magasinier à Charenton. Il précise que, si la fréquentation de la salle de lecture reste faible, les magasiniers doivent également accueillir la documentation immeuble, travailler à la bibliothèque et assister le planothécaire.

Gilles DESIRE DIT GOSSET indique que ce troisième poste ne lui paraît pas justifié à l'heure actuelle. Il estime que lorsque toutes les collections destinées au site de Charenton auront été installées et que la fréquentation augmentera, la question d'un renforcement de l'équipe magasiniers pourra être posée.

c) Point sur les travaux – site de Charenton (pour information)

Gilles DESIRE DIT GOSSET indique que les travaux ont été engagés récemment et que les agents ont déménagé en amont. Il ne pourra transmettre les plans précis des travaux prévus au dernier étage que lors du prochain CHSCT.

Isabelle BLANCHARD juge regrettable que les documents n'aient pas été présentés en amont et rappelle que tous travaux de nature à modifier les conditions de travail des agents doivent être présentés pour avis au CHSCT.

d) Point sur l'installation des agents du site des Bons-Enfants sur le site de Charenton (pour avis)

Jean-Michel LOYER-HASCOET explique que le service de la documentation immeuble est déjà installé à Charenton. La seule personne qui reste à ce jour aux Bons-Enfants, est la cheffe du service, qui se partageait déjà entre Charenton et les Bons-Enfants.

Gilles DESIRE DIT GOSSET rappelle que la délégation du CHSCT a visité en mars dernier les bureaux qui seront affectés à la documentation immeuble.

L'installation des agents du site des Bons-Enfants sur le site de Charenton est approuvée à l'unanimité.

e) Examen des copies des registres santé sécurité au travail et accidents du travail (pour information)

Gilles DESIRE DIT GOSSET indique que le pose de grooms sur les portes des toilettes

s'imposait pour des raisons d'hygiène. Il a bien noté que la fermeture de ces portes entraînait l'apparition de fortes odeurs de moisi. Les toilettes en question seront donc régulièrement aérées.

c) Examen du tableau de suivi (pour information)

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que de nombreux sujets ont été traités lors de la séance.

Point 5: Examen des registres santé et sécurité au travail et accidents du travail et du tableau de suivi pour les autres SCN (pour information)

Une représentante du personnel note qu'il est fait mention d'un accident du travail sur l'*André Malraux* et de la difficulté à accéder aux feuilles d'accident du travail à cette occasion.

Carole ETIENNE-BOISSEAU fait remarquer que la réponse apportée par l'établissement figure parmi les rubriques qu'il est demandé de renseigner.

Pour les feuilles d'accident du travail, Jean-Michel LOYER-HASCOET suggère qu'au moment où l'accident s'est produit, les formulaires n'étaient peut-être pas à portée de main. Des mesures devront être prises afin de rendre ces formulaires aisément disponibles sur le navire.

Point 6 : Calendrier de réunions 2017 (pour information) et de visites (pour avis)

La prochaine séance du CHSCT spécial Patrimoine se tiendra le mardi 17 octobre 2017.

Une visite du fort de Saint-Cyr est prévue le mardi 10 octobre 2017.

La séance est levée à 12h35.